

Lo Jornal d'Acqui

Hiver 2024-2025



St-Léon-sur-Vézère — Rue Principale

ÉDITO DU MAIRE :

Chères St-Léonnaises, chers St-Léonnais, mes très chers ami(e)s,

L'année 2024 touche à sa fin, et c'est toujours pour moi un plaisir de vous écrire, de vous rendre compte et de vous faire un retour sur les événements marquants de ces six derniers mois.

Tout d'abord, les marchés gourmands et les festivités de l'été ont été un véritable succès. Ces moments conviviaux ont permis à tous de se retrouver, de célébrer ensemble et de faire vivre notre village. Ces succès, nous les devons à l'implication des associations locales qui œuvrent sans relâche pour faire de St-Léon-sur-Vézère un lieu de partage et de fête. Un grand merci à elles pour leur dynamisme et leur créativité.

Le camping municipal a également connu un excellent bilan, attirant de nombreux vacanciers contribuant ainsi à la vitalité de notre village. Un grand merci à Jean Hugues VILLATTE épaulé par Elodie et Aurélien qui ont travaillé avec compétence pour garantir une qualité d'accueil irréprochable. Félicitations à eux pour leur engagement et leur dynamisme. Je tiens aussi à remercier Claudine Culine, qui a accepté de sortir de sa retraite et a fait preuve d'une grande efficacité et d'un grand professionnalisme pour l'entretien des bâtiments communaux durant l'été.

Depuis le 29 mai, le parking de l'école est devenu payant. nous avons ainsi pu constater une amélioration significative du stationnement et de l'accès aux différents services de notre commune. Ce dispositif a non seulement permis de mieux réguler l'afflux de véhicules, mais a également généré des ressources supplémentaires pour financer de nouveaux projets d'aménagement. Le bilan financier, que vous trouverez détaillé dans les pages suivantes, confirme le succès de cette initiative. Nous allons ainsi pouvoir réinvestir dans la qualité de vie locale et poursuivre notre engagement en faveur d'un développement durable et harmonieux, mais surtout, faire face à une diminution drastique des subventions de l'état (disparition de la taxe d'habitation par exemple). Nous remercions les usagers pour leur coopération et leur compréhension.

Nous poursuivons notre effort de modernisation et d'entretien de nos infrastructures. Parmi les projets à venir, la réfection des routes de Bellevue et de la Malénie-Fonchave figurent en priorité. De plus, toujours en collaboration avec le SDE 24 nous allons faire passer en ampoules à LED, durant l'année 2025, les candélabres dans le secteur de l'église, dans l'objectif, une nouvelle fois, de faire baisser notre consommation électrique. Nous procéderons également à la réfection de la deuxième partie des sanitaires de l'école, afin d'améliorer les conditions d'accueil des élèves.

Une des grandes fiertés de cette année est d'avoir su conserver notre label des « Plus Beaux Villages de France ». Un grand merci à Anita JARDEL et Philippe LAUGENIE qui, aidés de nos agents administratifs et techniques, ont porté ce dossier avec passion et détermination. Ce label est une reconnaissance de la beauté de notre patrimoine, mais aussi de l'attention que nous portons, que vous portez à sa préservation. Vous pouvez en être fiers.

Je souhaite également adresser mes félicitations envers le personnel communal pour son travail quotidien, souvent invisible mais toujours essentiel. Leur dévouement permet à notre village de fonctionner sereinement et de se développer harmonieusement. Ils remplissent pour nous une mission de service public de proximité qu'aucune entreprise ordinaire ne pourrait assurer aussi bien qu'eux.

Enfin, en cette fin d'année, mes pensées vont à ceux qui nous ont quittés, laissant un vide dans notre village. Leur souvenir restera présent dans nos mémoires.

Pour finir, je profite de ce journal pour vous proposer de noter dans vos agendas la date du 11 janvier 2025, date à laquelle avec l'ensemble de mon conseil municipal et l'ensemble du personnel nous aurons le plaisir de vous accueillir pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Ce sera, j'en suis certain un moment de convivialité pour échanger et partager nos projets pour l'année à venir.

L'équipe municipale et moi-même restons à votre écoute, aussi, n'hésitez pas à nous solliciter.

Je ne veux pas terminer cet édito sans vous souhaiter à toutes et à tous ainsi qu'à vos proches de merveilleuses fêtes de fin d'année. Prenons soin les uns des autres et continuons dans la bienveillance à faire de Saint Léon un village dynamique et accueillant.

Comme toujours, vous pouvez compter sur mon total engagement à vos côtés. Avec toute mon amitié.

Votre Maire, Yannick DALBAVIE.

DANS CE NUMÉRO :

Édito du Maire	2	Le Journal des écoliers	16 - 17
Flash infos	3	Atelier peinture	17
Mairie / Agence Postale Communale	4	Frelons asiatiques	18
Bibliothèque	5	Déclaration brûlage	18
Label Plus Beaux Villages de France	6 - 7	Transport solidaire	19
Circulation et stationnement	8	Le coin des enfants - spécial Noël	20
Parking payant	9	Grand Site de France	21
Site internet	9		21
Associations	10 - 13	Syndicat Mixte Bassin Versant Dordogne	22
Cérémonie 11/11	14	Mot de l'opposition	23
Réseau cuivre et fibre	15	Festivités de fin d'année	24

Dans le cadre de la modernisation du réseau d'eau potable, des travaux sur le réseau d'eau secteur : Route de la Côte de Jor, Impasse du village de Chaban, Route Bellevue sont en cours jusqu'à fin mars 2025. La circulation sera impactée par des fermetures ou par alternat, soyez vigilant.

Marché de Noël Place de l'église : 14 et 15 décembre

Marché de Noël de l'école : 17 décembre dans l'enceinte de l'école

Repas des aînés : Samedi 11 janvier 2025 - 11h30 à la salle des fêtes

Vœux de la municipalité : Samedi 11 janvier 2025 - 17h à la salle des fêtes

MAIRIE

4 rue de la Batellerie 1er ÉTAGE - DROITE

HORAIRES

Lundi	13h30 - 17h30
Mardi	13h30 - 17h30
Mercredi	FERMÉ
Jeudi	13h30 - 17h30
Vendredi	13h30 - 17h30



05 53 50 73 16



mairie@slve.fr



www.slve.fr



Mairie de St Léon sur Vézère



**Suivez l'actualité et les alertes
de la Commune avec
l'application gratuite
PanneauPocket**





AGENCE POSTALE

HORAIRES

Lundi	13h30 - 17h15
Mardi	13h30 - 17h15
Mercredi	FERMÉ
Jeudi	13h30 - 17h15
Vendredi	13h30 - 17h15



- Affranchissement
- Dépôt et retrait de courrier et colis
- Vente enveloppes et emballages Prêt-à-envoyer
- Retrait et versement d'espèces sur CCP et compte épargne par le titulaire (max 350€)
- Dépôt de chèques
- Accès internet
- Les recommandés et colis avisés sont conservés 15 jours

BIBLIOTHÈQUE

HORAIRES

Lundi de 16h à 18h

Mercredi : 15h30 à 18h

Jeudi de 15h30 à 18h

Vendredi de 15h30 à 18h

bibstleonvezere@gmail.com



Depuis maintenant quelques temps, a lieu tous les mois (environ) une réunion du Cercle des Lecteurs de Saint Léon. Vous aimez les livres et vous auriez plaisir à partager vos lectures, alors, rejoignez-nous, nous sommes curieux de découvrir de nouveaux auteurs quel que soit le style littéraire. Prochaine réunion le samedi 23 novembre à 10h.

Pour en savoir plus, contactez Nicole Degrave 06 86 84 19 88.



La bibliothèque municipale est en train de renouveler son stock de livres et vous accueille tous les lundis, mercredis, jeudis et vendredis après midi à partir de 16h. Les petits lecteurs ont déjà commencé avec leurs maîtresses à prendre possession des lieux pour notre plus grand bonheur.



PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE



Vendredi 24 mai, M Pascal BERNARD est venu réaliser la visite-expertise pour le renouvellement du label Les Plus Beaux Villages de France.

La matinée s'est déroulée en deux temps : réunion à la mairie avec discussion autour du dossier de candidature envoyé en amont puis visite du village.

À l'issue de la commission Qualité & Labellisation des 21 et 22 juin dernier à Barfleur (Manche), Saint Léon sur Vézère **confirme son classement** parmi Les Plus Beaux Village de France **assorti de 2 réserves** similaires à celles listées lors des précédentes expertises de 2011 et 2017 : **façades et toitures, enseignes et occupation du domaine public.**

Compte tenu des efforts réalisés depuis 2017, la Commission Qualité & Labellisation a levé la réserve « Espaces Publics ».

Historique du Label à Saint-Léon

- ◆ 6 mars 1982 : Adhésion
- ◆ 2009 : Maintien du classement
- ◆ 2017 : Maintien du classement avec réserves (façades, espaces publics, enseignes, et occupation du domaine public par les commerces)
- ◆ 2024 : Confirmation du classement avec réserves

Réserves façades :

- ◆ Plus d'exigence dans les matériaux utilisés lors de travaux de réhabilitation des façades privées (proscrire le PVC)
- ◆ Prendre toutes les dispositions pour valoriser les guides et outils pour accompagner la réhabilitation du bâti

Recommandations « ESPACES PUBLICS » :

La Commission a bien pris note d'une réflexion en cours sur l'aménagement éventuel à venir des « courrédous ». Elle rappelle que le caractère actuel simple et sobre des courrédous (traitement en graviers associé à des pieds de murs végétalisés) est tout à fait compatible avec le label. C'est une caractéristique forte du village qui lui confère une « ambiance rurale » tout à fait appréciable.

Dans l'hypothèse de futurs aménagements sur les espaces publics, voici quelques recommandations :

- ◆ Rechercher prioritairement du confort d'utilisation des ruelles du village afin de faciliter les déplacements quotidiens des habitants et ainsi favoriser le maintien de la population permanente
- ◆ Éviter tout aménagement « trop riche », « trop sophistiqué », « trop ostentatoire »
- ◆ Privilégier les aménagements aux compositions et lignes simples, sans excès de dessins au sol complexes ou compartimentés afin de favoriser la polyvalence des espaces et faciliter l'organisation de manifestations locales
- ◆ Éviter autant que possible les éléments de bordures préfabriqués relevant du registres routiers, privilégier l'utilisation avec mesure de pierres naturelles et faire preuve d'une grande vigilance sur leurs caractéristiques et leurs finitions
- ◆ Éviter de manière générale les bordures et éléments de mobilier (potelets, gardes corps, chaines...) car ils apportent un caractère routier ou urbain aux lieux
- ◆ En cas de nécessité d'éléments mobiliers, tendre vers du « mobilier rural » offrant des qualités de sobriété et de discrétion : potelets en bois pour empêcher le stationnement, clôture en ganivelle ...
- ◆ Utiliser à bon escient le végétal (haie basse, haies libres, arbres de haut jet...) pour structurer une aire de stationnement, apporter ombrage et favoriser l'insertion paysagère de l'aménagement
- ◆ Éviter de minéraliser ou d'imperméabiliser ce qui peut l'être (ex maintenir autant que possible en l'état les cheminements graviers, les accotements enherbés ...)

Recommandations « VÉGÉTALISATION »

La commission invite la municipalité à poursuivre ses efforts en matière de végétalisation.

Ceux-ci ne doivent en aucun cas constituer une touche finale de décoration mais doivent faire partie d'un programme global de mise en valeur du village.

- ◆ Éviter le fleurissement hors sol (jardinières) car il apporte un caractère artificiel à l'ambiance du village
- ◆ Rechercher la sobriété générale (éviter toute surcharge décorative et ou sophistication)
- ◆ Retenir une gamme réduite de végétaux afin d'éviter l'effet catalogue
- ◆ Choisir des essences locales et/ou d'aspect champêtre adaptées au climat local
- ◆ Proscrire les haies monospécifiques et occultantes constituées de végétaux horticoles invasifs ou allergènes (thuyas, cyprès, laurier, pyracantha, fusain du japon, bambou...)
- ◆ Associer si possible les habitants aux choix des plants/fleurs, possibilité de faire appel à des plantes « utiles » : aromatiques, alimentaires, mellifères...;
- ◆ Privilégier les plantations en pieds de façade et de murs de façon ponctuelle et non systématique afin d'éviter un caractère trop régulier ou artificiel
- ◆ Accepter avec parcimonie les bacs et pots : pour sécuriser un espace piéton, pour permettre aux habitants de végétaliser un pas de porte en privilégiant des matériaux ayant une capacité à vieillir ou se patiner avec le temps (céramiques, terre cuite, acier, bois)
- ◆ Privilégier une gestion extensive des espaces verts permettant une expression plus libre de la flore et de la végétalisation locale, de la « nature ordinaire »



La Commission invite enfin la municipalité à poursuivre ses efforts :

- ◆ pour le maintien et le développement de la population permanente au sein du « village ancien »
- ◆ pour le maintien et l'accueil de services, activités et commerces de qualité concourant à développer la vitalité socio-économique

LA MUNICIPALITÉ PEUT VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES DE RÉHABILITATION

Il est à croire que tous les habitants de Saint-Léon-sur-Vézère aiment leur village, bordé par la Vézère, son bourg, ses courédous, son bâti traditionnel remarquable, ses commerces et ses boutiques : c'est le plus beau coin de Dordogne, de France... 😊

Depuis plus de quarante ans, la municipalité a œuvré à la rénovation, l'embellissement et l'entretien de votre village. Maintenant, nous avons besoin de vous pour préserver les habitations et la convivialité dans notre bourg.

Des projets de rénovation, des événements communautaires ? Poussez la porte de la mairie, nous avons des nuanciers et tous les documents pour vous aider et vous accompagner dans vos démarches.

Travailler ensemble pour renforcer le lien entre les habitants et leur environnement peut vraiment faire la différence.

Je pense que Saint-Léon-sur-Vézère ne nous appartient pas, que nous l'avons emprunté à nos enfants*. Nous devons le leur rendre encore plus joli, encore plus convivial, plus facile à vivre.

Nous avons besoin de vous tous !

*La citation "Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants" est souvent attribuée à Antoine de Saint-Exupéry, l'auteur du célèbre livre "Le Petit Prince". Cette phrase souligne l'importance de prendre soin de notre planète et de penser à l'avenir des générations à venir. Cependant, il est important de noter qu'il n'existe pas de source définitive prouvant que Saint-Exupéry ait réellement prononcé ou écrit cette phrase.

Philippe LAUGENIE

CIRCULATION & STATIONNEMENT DANS LE BOURG

Cet été encore, le village a été très fréquenté. Avec le retour au calme et l'hiver approchant, voici un rappel des règles de circulation et de stationnement en vigueur.

Depuis l'entrée par le pont (Route 66) vers le Manoir et jusqu'à la base de canoës (rue de la Batellerie), le bourg est classé « ZONE DE RENCONTRE ».

Cette notion a été introduite dans le code de la route en juillet 2008. Elle complète deux autres dispositifs juridiques existants, « l'aire piétonne » et la « zone 30 ». Avec les « zones de rencontres », on cherche à faire cohabiter de manière apaisée dans un même espace les piétons et les véhicules.



Au sein de ces zones :

- ⇒ les piétons peuvent circuler sur la chaussée sans y stationner,
- ⇒ les piétons ont la priorité sur les véhicules, à l'exception du tramway,
- ⇒ tous les véhicules peuvent y circuler (voiture, vélo, bus...), sans excéder une vitesse de 20 km/h.

Les « zones de rencontre » correspondent ainsi à des espaces publics où l'on souhaite favoriser les activités urbaines et la mixité des usages sans pour autant s'affranchir du trafic motorisé : rues résidentielles, quartiers historiques, places, sorties d'écoles, rues commerçantes etc. Plus ou moins étendues, ses dimensions doivent rester toutefois compatibles avec une vitesse limite très basse pour les véhicules et une attention soutenue des conducteurs du fait de la priorité piétonne.

Enfin, il est rappelé pour assurer la sécurité de tous et faciliter la circulation :

Le stationnement est interdit :

- ⇒ sur la halte nautique
- ⇒ devant l'entrée du camping
- ⇒ Devant l'épicerie (arrêt minute seulement)
- ⇒ Devant l'ancienne poste
- ⇒ Sur les trottoirs

Enfin, en période estivale, de mai à septembre environ, un sens unique de circulation est mis en place : Route de la Croix d'Orébus (La Chapelle) vers l'intersection avec la voie des 4 routes et sur la Route du Moulin vers le parking derrière la mairie.



PARKING PAYANT

L'horodateur du parking derrière la mairie a été mis en service fin mai. Le parking sera payant l'année prochaine du 1er avril au 31 octobre (délibération D2023-41). Un emprunt de 90 000 € a été contracté pour le financement, amortissable initialement sur 5 ans, sera ramené à 3 ans au vu du résultat très encourageant de cette saison.

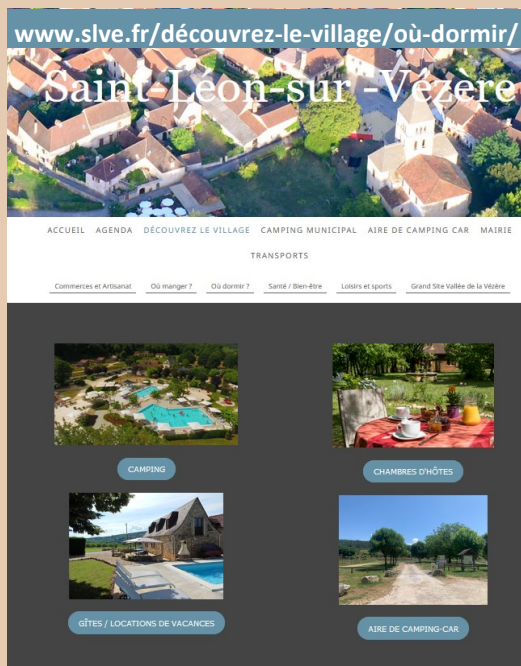
Voici le récapitulatif de cette première année :

INVESTISSEMENT	
Création du parking	89 970,00 €
Pont wifi	2 030,18 €
Horodateur	8 966,40 €
Barrières bois	1 291,92 €
TOTAL DÉPENSE	102 258,50 €
Recette Année 1 : 37 129,10 €	

Le parking est gratuit pour les résidents et travailleurs sur la commune (carte de stationnement délivrée par la mairie) et pour les parents le temps de déposer et récupérer les enfants à l'école.

La mise en place des contraventions sera effective l'année prochaine avec la mise en place du logiciel. Le stationnement gênant dans le bourg pourra également être sanctionné.

SITE INTERNET



Les visiteurs peuvent trouver sur le site internet www.slve.fr: les informations de la mairie, l'école, et l'offre touristique du village (location de meublés, artisan, restauration, agenda).

Si vous êtes propriétaire de meublés, artisan ou restaurateur, nous vous invitons à consulter la page dédiée pour y vérifier vos informations et à nous envoyer par mail photos et descriptif pour actualisation ou première parution.

Pour rappel, les meublés de tourisme sont à déclarer auprès de la mairie qui transmet à l'office du Tourisme Lascaux Dordogne. Les députés ont voté une loi applicable à compter du 01 janvier 2025, qui instaure une obligation de déclaration renforcée à toute personne proposant un meublé de tourisme à la location, qu'il s'agisse d'une résidence secondaire ou principale. Cette obligation passera par la déclaration de son meublé sur un serveur national avec un certain nombre de justificatifs à la clé.

Site internet : www.slve.fr ou scanner le QR Code ci-dessous



LA PÉTAROUTE

Pour cette 7ème édition de la Pétaroute, nous pouvons dire encore une fois que cette journée a été une réussite. Une cinquantaine de personnes (dont 38 mobylettes) ont participé à cette journée dans une ambiance de convivialité et de franche rigolade.

Je remercie vivement tous les bénévoles, la mairie ainsi que tous les commerçants pour leurs dons.

Merci également à tous les participants et à l'année prochaine.

Le Président et toute son équipe



LE CAFÉ LÉON A COMMENCÉ SA SAISON !

Café Léon ASSOCIATIF programme novembre 2024	
Ven 1	soirée jeux
Ven 8	MAMITA CHANTS POLYPHONQUES
Ven 15	scène ouverte
Ven 22	conférence gesticulée Aidant familial, aidant planétaire, Même combat ! Allan Nezon
Ven 29	soirée jeux
Sam 30	THÉÂTRE D'IMPRO !
et tous les dimanches	ON JOUE ! à partir de 18h00
renseignements : cafeleon24@gmail.com - facebook : Café Léon	

Le Café Léon, c'est le café associatif de St Léon sur Vézère. Une belle brochette de bénévoles s'y activent pour vous proposer un lieu ouvert de l'automne au printemps où se réunir, se retrouver autour de quelques boissons, d'une auberge espagnole, de jeux...

Mais pas que ! Nous animons également plusieurs ateliers (Théâtre, Tai-chi, Ecriture, Improvisation musicale...) et accueillons de nombreux évènements : concerts, ateliers, spectacles, conférences, scènes ouvertes...

Vous pouvez retrouver nos propositions sur notre page Facebook « Café Léon », ou en écrivant à cafeleon24@gmail.com.

N'hésitez pas à nous contacter, que ce soit pour savourer ou prêter main forte !

Le café est ouvert les vendredis soir (à partir de 17h30) et les dimanches après-midi (15h), hors vacances scolaires.

Il prend ses quartiers dans le Point Info Tourisme généreusement mis à disposition par la Mairie, Point que nous transformons en un petit écrin bouillonnant le temps d'un hiver.

À bientôt !

Julien

LA RANDO SILEX 2024 : UN SUCCÈS EN TERRE VEZERIENNE !

Le week-end des 5 et 6 octobre dernier, la Rando Silex a rassemblé pour la 21ème fois les amateurs de nature et de sport dans la magnifique vallée de la Vézère.

Cette manifestation, devenue incontournable dans les départements du Sud Ouest, a su séduire un public grâce à la diversité des parcours proposés : VTT, randonnée pédestre et, nouveauté de cette édition, le gravel.

Le samedi soir, une ambiance unique a régné sur la descente de la Côte de Jor. Éclairée par des centaines de lumières, cette randonnée nocturne a enchanté les quelques 80 participants qui se sont succédés en file indienne, créant un spectacle féérique.

Le dimanche, les sportifs se sont retrouvés pour profiter des beaux paysages de la région. Les trois parcours VTT, les deux randonnées pédestres et les deux itinéraires gravel ont permis à chacun de trouver son bonheur.

Le village, quant à lui, a été le centre de moments conviviaux. Tombola, repas avec le traditionnel sanglier à la broche... Tout était réuni pour passer un agréable moment en famille ou entre amis.

Ce succès est en grande partie dû à l'engagement et l'enthousiasme des 80 bénévoles qui ont œuvré sans relâche pour faire de cette édition un moment inoubliable.

La Rando Silex, c'est bien plus qu'une simple randonnée, c'est un rendez-vous incontournable pour tous les amoureux de la nature et du sport.

Ellen KUSTERS

LES VIEILLES CALANDRES DE LA VÈZÈRE



L'association a organisé le 4 août 2024 sa journée « fête des moissons » qui fût une fois de plus une grande réussite. Le repas du midi, qui a réuni environ 150 convives sous le signe de la convivialité, fût apprécié de tous. L'après-midi, de nombreuses démonstrations de vieux tracteurs et de moissonneuses se sont déroulées suscitant un grand intérêt des personnes présentes, heureuses de cette plongée dans un temps où l'on prenait le temps...

Une nouvelle attraction, la balade en calèche, a eu beaucoup de succès auprès des petits comme des grands qui ont eu l'opportunité de redécouvrir quelques ruelles du village au rythme cadencé des chevaux.



Cette journée mémorable s'est terminée par un repas partagé entre amis et bénévoles, suivi d'un spectacle pyrotechnique... Nous avons effectivement tiré le feu d'artifice comme prévu, malgré les rumeurs d'annulation. Nous avons fait de notre mieux pour informer tout le monde de la tenue de l'événement, et nous sommes ravis que ceux qui ont pu assister aient pu profiter de ce moment festif. Nous nous excusons pour toute confusion et espérons que cela n'a pas gâché l'expérience pour qui que ce soit...

Une belle façon de célébrer et de remercier ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée dédiée aux vieilles calandres. Les feux d'artifices ajoutent toujours une touche magique à une soirée. Nous espérons que tous les spectateurs ont eu l'occasion de profiter pleinement du spectacle.

Nous remercions la municipalité, les exposants et les bénévoles. Sans eux, cette manifestation n'aurait pas eu lieu !

Toute l'équipe des bénévoles et du bureau « Les vieilles calandres de la Vézère » vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous l'année prochaine !



HISTOIRE DE PIERRES



L'association qui regroupe des passionnés du patrimoine et de son histoire vous propose des activités pour passer l'hiver plus agréablement. Tout d'abord, autour d'une promenade à la découverte ou à la redécouverte des croix de carrefours, ces petits édifices religieux en pierre qui faisaient l'objet d'une procession annuelle autrefois. Une autre balade sera proposée vers les puits et les fontaines, nous en profiterons pour effectuer un nettoyage de ce patrimoine, le tout s'achèvera par un casse croute digne de ce nom.

Puis nous envisagerons un désherbage du sentier de la Côte de Jor, devenu difficile d'accès, d'une manière minimaliste sans engin à moteur afin de prêter attention à la biodiversité qui s'y est installée. Cela nous permettra de fouler les pas de nos aïeux qui ont parcouru ce chemin pour le travail de la vigne qui a contribué à l'essor économique de Saint Léon jusqu'au XIXème siècle. Là aussi nous terminerons cette journée par un casse-croûte.



Enfin nous proposerons une chasse photographique autour des petits éléments d'architecture: fenêtres, portes, linteaux ... qui ont été détachés de leurs édifices (château ou autre) puis réemployés dans une autre construction plus récente ou inappropriée. C'est le cas très souvent de bâtiments nobles qui ont subi des dommages, par défaut d'entretien ou encore démolis en raison de bouleversements historiques ...

La pierre est réutilisable à l'infini, en conséquence on peut rencontrer des fenêtres à meneaux du XVème siècle qui apportent de la lumière à des vaches dans une grange du XIXème.

Nous terminerons, là encore, cette recherche par un autre casse-croûte. Les dates de toutes ces rencontres seront communiquées prochainement sur panneau pocket.

David LESPINASSE

LES PLUMES DE LÉON

Pour la dernière rencontre littéraire gourmande de l'année, nous avons accueilli Yan Lespoux autour de son roman « Pour mourir, le monde » paru chez Agullo Éditions.

Après un délicieux apéritif dînatoire concocté par Myriam et Christophe Manouvrier au Restaurant de la Poste, l'auteur s'est prêté avec humour et sincérité au jeu des questions et réponses pour nous faire découvrir son premier roman, passionnant roman d'aventures se déroulant au 17ème siècle.

Plus d'une cinquantaine de personnes étaient venues pour embarquer, le temps d'une soirée, sur des caravelles portugaises de Lisbonne vers Goa en Inde et Salvador de Bahia au Brésil, en passant par le Médoc.

À très bientôt, pour de nouvelles aventures aux Plumes de Léon en 2025



L'ALS SAINT-LÉON-SUR-VÈZÈRE : UNE SAISON 2024 SOUS LE SIGNE DE LA CONVIVIALITÉ

L'Amicale Laïque Sportive (ALS) Saint-Léon-sur-Vézère aborde la nouvelle saison de football avec un objectif clair : décrocher le titre après une saison 2023 marquée par une défaite en finale.



Forts de cette expérience, les joueurs et le staff sont plus motivés que jamais pour y arriver. Sous la direction du coach Christophe Lauterie, l'équipe a su maintenir une dynamique positive, et cette année, elle peut compter sur de nouvelles recrues. En effet, plusieurs jeunes joueurs motivés et pleins de promesses ont rejoint les rangs du club. Leur arrivée vient renforcer un groupe déjà solide, où l'expérience des anciens se mêle à l'énergie et à la motivation des nouveaux venus. Une combinaison qui, espère-t-on, portera ses fruits tout au long de la

saison. "Notre objectif est clair : faire une belle saison sur le terrain, avec le souhait d'aller chercher ce titre que nous avons frôlé l'année dernière. Mais au-delà des résultats sportifs, nous voulons aussi cultiver l'esprit d'équipe et la convivialité, et permettre à chaque joueur de prendre du plaisir à évoluer ensemble", explique Christophe Lauterie. Le coach met ainsi l'accent sur une philosophie de jeu basée sur la cohésion et le respect mutuel. Mais le football, à l'ALS Saint-Léon-sur-Vézère, ce n'est pas seulement une question de performance. Le club s'attache à offrir un cadre où la convivialité et le plaisir de jouer restent les valeurs fondamentales. C'est pour cela, que le dernier week-end du mois d'Août nous avons accueillis à St Léon pour leur week-end cohésion nos amis du club de rugby de Trélissac (RCT), où même si nous ne pratiquons pas le même sport, la convivialité et l'amitié était la principale activité. L'équipe entend ainsi progresser dans un environnement positif et solidaire, pour que chaque match soit une fête, que ce soit sur le terrain ou en dehors. Le club tient également à exprimer sa gratitude envers ses sponsors, qui apportent un soutien financier précieux, et à remercier la municipalité de Saint-Léon pour son soutien indéfectible, qui permet au club de continuer à s'amuser. Enfin, l'ALS Saint-Léon-sur-Vézère invite tous ses supporters à venir nombreux soutenir l'équipe cette saison, et, à venir partager avec les joueurs un agréable moment de convivialité autour du rectangle vert. Bonnes fêtes de fin d'année à vous tous et à vos proches.

Le bureau

LES BÉCASSE DE BARS

Chers St Léonnais,



Les Bécasses, c'est l'équipe de foot loisirs où l'on vient se défouler, rigoler et surtout... ne pas se prendre au sérieux ! On se retrouve chaque semaine pour revivre les belles heures du foot local avec des anciennes gloires comme nous (et croyez-moi, ce n'est pas peu dire) !

Pour cette année, nous avons au programme une vingtaine de match ... Pour l'instant après trois matchs nous en sommes à deux victoires pour une seule défaite (et c'est déjà un exploit pour nous).

Cette année, une première pour nous, car nous allons participer pour la première fois au tournoi de football des « Plus beaux villages de France ». Alors, si tu as plus de 35 ans et que tu as encore un pied gauche (ou droit, on ne juge pas) pour jouer au ballon et passer un bon moment entre copains, n'hésite pas à nous rejoindre ! Parce qu'au final, c'est ça le foot : du GRAND FOOTBALL, mais avant tout de la rigolade et de la convivialité.

Alors, chausse tes crampons et viens nous rejoindre, on t'attend avec le sourire !

Amitiés Sportives,
El Présidente

LE CONQUIL

Dans notre numéro à l'automne 2021, nous vous parlions du Site du Conquil situé rive gauche. Dans ce parc arboré, vous trouverez Le PréhistoBranche (parc accro branche), Le Site Troglodytique du Conquil et Le Parc aux Dinosaures. L'été, ce lieu s'anime aussi de Murder Party.

Mais cette automne, c'est une tout autre actualité qui a propulsé le site sous les feux des projecteurs : des fouilles archéologiques ont été entreprises pour percer les mystères des installations au sol du site troglodytique.

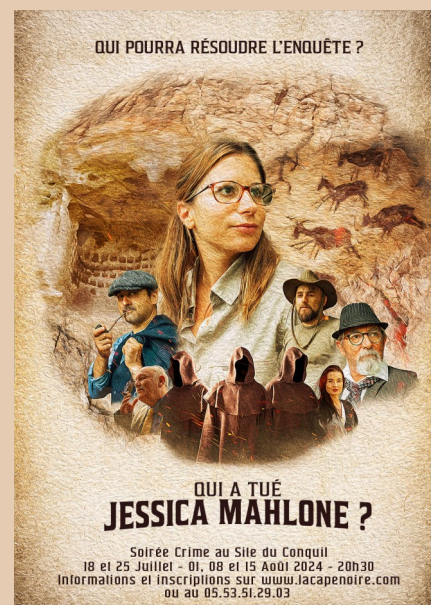
Vous pouvez suivre l'actualité du site sur leur page facebook : [Le Conquil Site Troglodytique](#) ou encore mieux, aller le visiter ! Réouverture en février 2025.

LE CONQUIL

241 Chemin de la Péchère

24290 SAINT LEON SUR VEZERE

05 53 51 29 03 - contact@leconquil.fr - www.leconquil.fr



Photos extraites de la page facebook : [Le Conquil Site Troglodytique](#)

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

106^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918

C'était il y a 106 ans, en 1918. À la 11^{ème} heure du 11^{ème} jour du 11^{ème} mois, de la boue des Flandres à la frontière suisse, les clairons égrènent les notes du « cessez-le-feu ». Aux fiertés de la victoire se mêle le cortège d'ombres des « péris en terre », accompagné de ceux qui les pleurent. Ce sont ces sacrifices que nous commémorons aujourd'hui, auxquels sont agrégés depuis 2012 celui de tous les « morts pour la France ». Honorer leur mémoire, c'est écouter ce qu'ils nous disent encore aujourd'hui. Ils nous laissent un devoir de gratitude, de lucidité et d'espérance. (...)

Au fil de notre histoire, les soldats morts pour la France, ceux tombés pour le service de la Nation, ou pour le service de la République nous disent les pérennités françaises. Toujours, nos armées sont là pour accomplir la mission. C'est pourquoi, réunis au pied du monument aux morts, élus, anciens combattants de toutes les générations du feu, enfants des écoles, nous ne sommes pas seulement la garde des morts, nous sommes d'abord les sentinelles des vivants.

Extrait du message de M. Sébastien LECORNU, ministre des Armées et des Anciens combattants et de M. Jean-Louis THIERIOT, ministre délégué auprès du ministre des Armées et des Anciens combattants



LES PROFESSIONS À SAINT LÉON SUR VÈZÈRE À LA FIN DU 17 IEME SIECLE

Les actes portés sur les premiers registres paroissiaux de Saint Léon, mentionnent le plus souvent la profession exercée, ce qui permet de dresser pour la fin du 17^{ième} siècle, sa structure sociale reposant sur les métiers suivants :

- | | |
|---|----------------------------------|
| ◇ Un notaire au bourg | ◇ Un potier d'étain à la Malétie |
| ◇ Un praticien (conseiller juridique) au bourg | ◇ 19 tisserands |
| ◇ Un chirurgien au bourg | ◇ 6 tailleurs d'habits |
| ◇ Un hoste (hôtelier) | ◇ 5 menuisiers |
| ◇ Un marchand au bourg | ◇ 4 sabotiers |
| ◇ Un meunier au bourg | ◇ 3 serruriers |
| ◇ Un fournier au four banal du bourg (1) | ◇ 2 cardeurs de laine (2) |

Unitairement divers métiers d'artisanat traditionnel et surtout de très nombreux laboureurs qui représentent comme partout, l'essentiel de la population.

(1) Banal est une lointaine référence au droit du moyen âge. « Ban » signifie astreinte. Le four banal était celui que le seigneur avait fait construire et qui était obligatoire ; on ne pouvait cuire son pain ailleurs.

(2) Chaque printemps, les moutons étaient tondus. Leur laine était coupée, puis nettoyée et peignée pour la préparer au filage. Le cardage ou le peignage de laine est une étape nécessaire dans le processus de fabrication du tissu de laine. Le cardage permet de démêler toutes les fibres de laine et les aligner dans une seule direction, ce qui facilite le filage en douceur.

Article écrit à partir des archives de la commune

Serge SEPART

FERMETURE RÉSEAU CUIVRE

Après plus de 50 ans de bons et loyaux services, le réseau cuivre va s'arrêter progressivement d'ici à 2030 .

Il a d'abord permis d'apporter aux français le téléphone fixe, le fax, la télématique avec le minitel, puis ensuite internet (ADSL, SDSL, VDSL) et la télévision partout dans l'Hexagone. La fermeture du réseau cuivre va se faire progressivement par zone géographique chaque année.

Tous les opérateurs vont accompagner leurs clients dans cette transition vers la fibre optique ou une solution alternative. 2026 va être une année charnière où plus aucun opérateur ne pourra vendre à ses clients une offre sur réseau cuivre, de l'abonnement téléphonique aux abonnements internet.

Toutes les informations sont disponibles sur **www.nathd.fr** ou au **0806 806 806** (prix d'un appel local):

- Test d'éligibilité à la fibre
- Informations sur le raccordement au réseau
- Formulaire de demande d'adduction
- Liste des opérateurs partenaires du réseau (pour les particuliers et pour les professionnels)

EN CAS DE DOMMAGES

FIBRE : Câble décroché ? Poteaux endommagés ? Équipements vandalisés ou tout autre dommage :

Compléter le formulaire avec toutes les informations nécessaires : adresse, photo, n° de poteau, sur : **nathd.fr/declarer-un-dommage-reseau/** ou appeler le **0 809 541 000**

S'il s'agit d'un câble téléphonique cuivre **ORANGE** : tel 3900 / dommages-reseaux.orange.fr

Électrique **ENEDIS** : 09 72 67 50 24 ou www.enedis.fr/enedis-a-mes-cotes

Panne internet au domicile : contacter son opérateur

● Coupure de service, dommage réseau, qui contacter ?

En cas de coupure de service côté administré

Si 1 seul administré est coupé

S'assurer qu'il a contacté son opérateur pour déclencher le délai de rétablissement du service indiqué dans son contrat d'abonnement (ex. 10 jours ouvrés pour un particulier, 4 heures pour les services premium entreprises).

Si de nombreux administrés sont coupés en même temps

0 809 541 000 Service gratuit + prix appel 

Si le délai de rétablissement garanti par l'opérateur dans le contrat est dépassé

0 809 541 000 Service gratuit + prix appel 
ou compléter le formulaire accessible sur le site de NATHD : www.nathd.fr/aide avec le n° de ticket incident délivré par l'opérateur.

En cas de dommage sur le réseau public fibre

Le bon fonctionnement du réseau est l'affaire de tous. Câbles décrochés, poteaux endommagés, équipements vandalisés... Si vous constatez un dommage sur le réseau, signalez-le rapidement.

À noter : un câble fibre au sol ne veut pas dire que le service est obligatoirement coupé. Si le câble fibre est posé sur un poteau, il reste au sol jusqu'à ce que l'exploitant du poteau (ENEDIS, ORANGE...) le répare.

Si un dommage sur le réseau public fibre est constaté

Compléter le formulaire de déclaration de dommage réseau accessible sur le site Internet de NATHD depuis un ordinateur ou un smartphone : <https://nathd.fr/declarer-un-dommage-reseau/>
Avant de déclarer, collecter les informations précises : adresse, photos, n° de poteau... ou appeler le

0 809 541 000 Service gratuit + prix appel 

Si le réseau fibre endommagé menace l'intégrité physique des personnes

05 33 74 03 05 (Axiome)

S'il s'agit des réseaux
- Téléphonique cuivre Orange
- Électrique Enedis

Contacter ORANGE : Tel. 3900
<http://dommages-reseaux.orange.fr>
Contacter ENEDIS : Tel. 09 72 67 50 + n° département
<https://www.enedis.fr/enedis-a-mes-cotes>

LE JOURNAL DES ÉCOLIERS

Des petits jardiniers...



Grâce au projet d'Odile Delbos, les enfants ont pu gratter dans le potager ! Ils ont planté des fraisiers, des framboisiers, des plantes aromatiques, semé des capucines, des tournesols, des soucis ainsi que des courges en tout genre ! Malgré le mauvais temps persistant, notre jardin était très coloré au printemps...



Felix Delcourt et Lucie Lespinasse ont également proposé à nos petits jardiniers de participer à la renaissance du vignoble de Saint Léon.

Ainsi, au printemps, nos élèves ont eu la chance de pouvoir planter leur propre pied de vigne, qui désormais portera leur nom ! Nous les remercions de tout cœur tous les deux pour cette opportunité !

Ainsi que Yannick Beaupuis qui a bien voulu fabriquer nos étiquettes prénoms résistantes à l'eau et au temps.

Carnaval dans les rues de St Léon

Comme les années précédentes, nous avons profité de l'arrivée du printemps pour défiler dans les rues, tous bien déguisés ! Pour l'occasion, les papas et les mamans étaient invités à nous suivre, tous bien déguisés comme les enfants ! Tout le monde s'est beaucoup amusé !

La compagnie du Bus des Rêves nous a offert un petit spectacle de cirque, c'était magique ! Et en rentrant à l'école, Christine nous a offert le goûter ! Les enfants se sont régalez !

Merci Christine pour ta générosité =)



Comme des poissons dans l'eau

Les enfants de la classe de GS-CP bénéficient cette année du projet « classes bleues » entièrement financé par la communauté de commune, que nous remercions également.

En effet, dans le cadre des programmes de l'éducation nationale « Savoir Nager » ainsi que de la lutte du gouvernement contre les noyades infantiles, comme nous habitons à côté d'une rivière dans laquelle les enfants se baignent régulièrement, il nous a semblé important de leur apporter les bases de l'aisance aquatique afin qu'ils puissent évoluer en toute sécurité.

Les enfants, malgré leurs appréhensions naturelles, font d'énormes progrès grâce à leur courage et leur persévérance. Ils sont très fiers d'eux ! Et nous ne pouvons que leur dire un grand BRAVO !



Rencontres USEP

Grâce à l'affiliation de notre école à l'Union Sportive des Écoles Primaires, nous avons pu participer à plusieurs rencontres sportives au cours de l'année !

C'est l'occasion de rencontrer d'autres enfants de notre âge, de cultiver l'esprit du sport, la collaboration et l'entraide (les écoles et classes sont mélangées dans les différentes activités pour éviter tout esprit de compétition interclasse mais plutôt favoriser l'échange et le partage).



Charlotte HOUDELETTE

LES TOURISTES PARTIS, LE VILLAGE PETIT À PETIT RETROUVE SON CALME ET SES HABITUDES

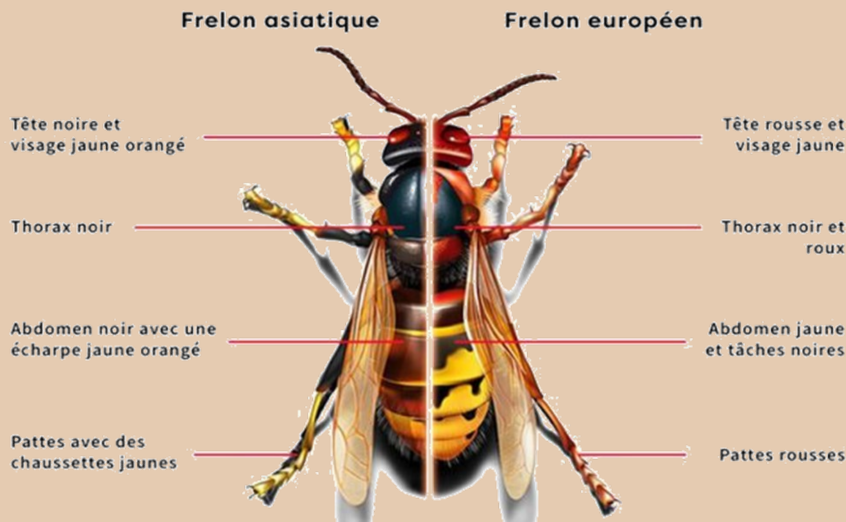
C'est le grand retour des ateliers, des réunions, des moments de convivialité entre résidents. Ainsi, l'atelier de peinture a repris ses rendez-vous bimensuels et déjà, des chefs-d'œuvre se préparent...

Pour ceux qui souhaiteraient y participer, vous pouvez contacter Florence Cornière au 06 14 14 68 80.



Nicole DEGRAVE

FRELON ASIATIQUE - DESTRUCTION DES NIDS



Pour lutter contre la prolifération des frelons asiatiques, la communauté de communes prend à sa charge 50 % des frais de destruction (aide plafonnée à 50 €).

La commune apporte également une aide, les entreprises qui détruisent les nids doivent facturer directement la commune. Aucune aide directe aux habitants ne peut être accordée.

Sur la commune plusieurs professionnels interviennent :

VEDRENNE Pierre 06 83 83 44 94

DES JARDINS AUX ARBRES Les Couderches 24580 PLAZAC 06 70 46 50 55

Entreprise DALOZ 944 route du Louvetier 24580 FLEURAC 06 04 52 86 93

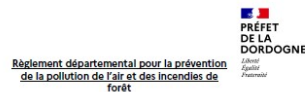
DÉCHETS VERTS

Les déchets verts sont à éliminer en déchetterie à Montignac. Cependant le dépôt derrière le cimetière est toléré pour les particuliers résidents sur la commune. Les professionnels ont l'obligation des les éliminer en déchetterie.

Seuls les branchages et déchets de tontes peuvent être déposer au cimetière. Les cagettes et autres cartons sont à déposer dans le containers jaunes.

Pour rappel, une autorisation de brûlage de déchets doit être faite auprès de la mairie via un document cerfa à remplir.

Annexe 5 : Formulaire de déclaration de brûlage de déchet vert



Annexe 5 Formulaire de déclaration de brûlage de déchets verts à transmettre à la mairie du lieu de brûlage au minimum 5 jours avant la date prévue

- Le brûlage à l'air libre de déchets, autres que les déchets verts, est interdit toute l'année.
- Le brûlage à l'air libre de déchets verts est interdit entre le 1^{er} mars et le 30 septembre.
- Dans les communes urbaines (communes listées en annexe 7) seuls les déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage peuvent être brûlés.
- Tout brûlage à l'air libre doit être déclaré.

En cas de report de la date prévue, la durée de validité de la déclaration est limitée à 15 jours sous réserve du respect des périodes autorisées et des mesures exceptionnelles éventuellement déclenchées (épisodes de pollution de l'air ambiant, sécheresse prolongée, forts vents...) Au-delà de ce délai de 15 jours, une nouvelle déclaration doit être transmise.

DÉSIGNATION DU DÉCLARANT ☐ particulier ☐ exploitant agricole ou forestier
cocher la case correspondante ☐ autre (préciser)

Nom et prénom du déclarant :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Pour les personnes morales
Dénomination sociale

N° SIRET :

LIEU ET NATURE DU BRÛLAGE PROJETÉ

Dates et heures prévues
(possible uniquement entre le 1^{er} octobre et le dernier jour de février et entre 10h00 et 16h00)

Lieu du brûlage
(adresse exacte)

Commune :

Désignation cadastrale :

Origine et nature des végétaux à brûler
☐ déchets verts issus des obligations légales de débroussaillage ☐ autres (préciser)

Volume cumulé (m³) :

MESURES DE SÉCURITÉ

Nombre de personnes présentes : Nom et prénom de la personne responsable :

Matériels à disposition :

Réserve d'eau ou alimentation en eau
(préciser la nature du dispositif et les quantités disponibles)

N° de téléphone sur les lieux (alerte et contact)

ENGAGEMENT DU DÉCLARANT

Le déclarant s'engage à respecter les dispositions figurant à l'article 15

- le brûlage doit être réalisé par le propriétaire ou un ayant-droit* dûment mandaté ;
- le brûlage doit être réalisé entre 10h00 et 16h00 ;
- les brûlages ne peuvent être réalisés qu'après établissement d'une place à feu dégagée de toute végétation et accessible à un véhicule incendie ;
- le brûlage ne doit pas être effectué s'il existe des risques de propagation du feu et notamment si la force du vent est supérieure à 5 m/s ou 20 km/h ;
- le personnel et les moyens nécessaires à enrayer tout incendie échappant au contrôle doivent être présents sur place pendant toute la durée du brûlage et jusqu'à l'extinction complète.

J'ai pris connaissance que les brûlages mentionnés ci-dessus sont interdits dans les cas suivants :

- niveau de risque sévère, très sévère ou exceptionnel
- épisode de pollution de l'air ambiant*
- mesure d'interdiction prise par le maire pour des raisons de sécurité ou de salubrité, telles des nuisances pour le voisinage, des risques pour l'environnement, ou dans le cas de circonstances météorologiques défavorables (sécheresse, vents forts...).

Date

Signature du déclarant

Le maire doit transmettre ce document dans les 48 heures à la brigade de gendarmerie territoriale et au service départemental d'incendie et de secours de la Dordogne courriel : GSO.CTA@dis24.fr. Avant toute mise à feu le requérant doit systématiquement appeler le numéro 05 53 03 7000 afin de vérifier le niveau de risque en cours.

TRANSPORT SOLIDAIRE

Atchoum arrive sur la Communauté de Communes Vallée de l'Homme !

Atchoum
La mobilité solidaire

BESOIN DE VOUS DÉPLACER ?
ATCHOUM EST UNE SOLUTION
DE TRAJET SOLIDAIRE ET DE COVOITURAGE.

SOLUTION PROPOSÉE PAR
Vallée de l'Homme
Plan Climat

**INSCRIVEZ-VOUS
COMME PASSAGER,
CONDUCTEUR/COVOITUREUR**

TRAJET SOLIDAIRE
0 806 110 444
Service gratuit + prix appel

atchoum.eu

Mentions légales : ASSOCIATION ATCHOUM - 38 Route De Toulon - 83398 Méounes-lès-Montrieux
SIRET 8399 005 200 0003

Avec le concours de
France Services
France Verte
Malakoff Humanité
Agric-Arco

En complément de l'offre de transports en commun existante, les Communautés de communes du Pays du Périgord Noir dont la Vallée de l'Homme fait partie, se dotent d'une toute nouvelle solution de mobilité rurale sur leur territoire : ATCHOUM. Il s'agit là de favoriser la mobilité des personnes non-véhiculées ou isolées grâce au **transport solidaire**, tout en facilitant le **covoiturage** entre habitants.

ATCHOUM, qu'est-ce que c'est ?

ATCHOUM est bien plus qu'une simple plateforme de covoiturage. C'est une solution spécialement conçue pour les territoires ruraux, dans le but de **favoriser l'entraide générationnelle** tout en **réduisant l'impact économique et environnemental de nos déplacements**. Grâce à ATCHOUM, il devient plus facile de partager un trajet avec un voisin, un ami, ou même de faire de nouvelles rencontres tout en économisant sur les coûts de transport.

Une mobilité solidaire pour tous

ATCHOUM a également mis en place un volet dédié au transport solidaire, qui permet de venir en aide aux personnes non-véhiculées ou isolées de nos communes. Si vous disposez d'un peu de temps et d'une voiture, vous pourrez vous inscrire en tant que conducteur solidaire. Ainsi, en acceptant de réaliser le trajet aller-retour, vous offrirez la possibilité à nos concitoyens les plus vulnérables de se déplacer plus facilement à un endroit pour : faire ses courses, se rendre à un rendez-vous médical, à la pharmacie, à un entretien d'embauche, pour une visite de famille, ...

Comment fonctionne le transport solidaire ?

Vous avez besoin de vous rendre à un endroit (courses, rendez-vous médical, pharmacie, entretien d'embauche, visite de famille, ...) ? Vous pouvez faire une demande de trajet aller-retour par téléphone au **0806 110 444** (coût d'un appel local, service d'appel gratuit) ou via leur site internet : « www.atchoum.eu ». ATCHOUM s'occupe ensuite de mettre en **relation conducteurs** solidaires et **passagers** non-véhiculées ou isolés. Que ce soit en covoiturage ou en transport solidaire, le trajet, payant pour le passager, permet d'indemniser le conducteur. Une simulation de trajet peut facilement être faite sur la page d'accueil de leur site internet (sans inscription) ou via le centre d'appels.

Outre les paiements en carte bancaire sur leur site internet ou auprès du centre d'appels, il existe **des tickets mobilité** permettant de payer ses trajets. Vendus par carnets de dix, chaque ticket comporte un numéro unique que vous communiquerez directement auprès du centre d'appels ou sur le site internet d'Atchoum, pour qu'il soit enregistré et utilisé. La CCVH **prend en charge à hauteur de 50% le prix d'achat d'un carnet de tickets mobilité**.

Il existe 4 points de vente directe pour les tickets mobilité :

- L'espace France Services du Bugue
- L'espace France Services de Montignac
- La mairie de Rouffignac
- La siége de la CCVH aux Eyzies, 28 avenue de la Forge.

Vous avez également la possibilité de **retirer un bon de commande**, disponible dans chaque mairie, ou téléchargeable sur le site internet de la CCVH.

N'hésitez à pas à vous inscrire auprès d'ATCHOUM pour créer un territoire plus solidaire et durable !

Contact : site internet : www.atchoum.eu / téléphone : 0806 110 444 / email : contact@atchoum.eu



Cherche & trouve



5



10



6



Noël

7



2



8



Labyrinthe

Noël



Jeu de
labyrinthe



Vite, le père Noël cherche des petits lutins fûtés ! Réussis à t'échapper de ce labyrinthe en évitant les obstacles de Noël qui n'hésiteront pas à te jouer des tours magiques !
Ho ho ho !





« Grand Site de France » : est un label du ministère en charge de l'environnement décerné aux territoires qui s'engagent à préserver leurs paysages sans entraver leur développement. La vallée de la Vézère a obtenu le label Grand Site de France en 2020 (de 2009 à 2019 les acteurs œuvraient à l'obtention du label).

Ça sert à quoi ?

Le Grand Site de France Vallée de la Vézère sert à définir un cadre entre les acteurs du territoire et l'Etat pour préserver, gérer et mettre en valeur collectivement les paysages remarquables de la vallée. Ce cadre se concrétise par un programme d'actions, défini de manière concertée, listant les objectifs majeurs que l'on se donne à atteindre et les moyens pour y arriver. Touchant le paysage, le programme d'actions aborde une multitude de sujets : agriculture, architecture, urbanisme, transition énergétique, tourisme, environnement, forêt, médiation et sensibilisation.

C'est qui ?

Le Grand Site de France vallée de la Vézère n'est pas une structure en tant que telle, c'est une démarche collective de territoire donnant un cadre commun de travail. Le Pôle d'interprétation de la Préhistoire est la structure institutionnelle qui coordonne et anime l'ensemble du programme d'actions avec l'ensemble des acteurs porteurs d'actions. Ainsi, communautés de communes, communes, Pôle d'interprétation de la Préhistoire, services de l'Etat, agriculteurs, forestiers, habitants, acteurs du tourisme, etc. doivent travailler ensemble pour gérer durablement les paysages protégés par la loi.

Pour qui ?

Le Grand Site de France Vallée de la Vézère est un projet qui s'adresse à différents publics :

- Aux habitants : en tentant de préserver notre cadre de vie par le développement et l'aménagement durable du territoire.
- Aux visiteurs : en encourageant le développement d'un tourisme durable basé sur une découverte sensible des lieux.
- A tout un chacun : en sensibilisant et transmettant la valeur patrimoniale de la vallée et en expliquant les enjeux de gestion inhérents à sa préservation actuels et futurs.

Concrètement ? : Plusieurs actions ont été mises en œuvre : le guide de coloration du bâti, le Guichet Unique, les dégagements de falaises, l'exposition PaysÂges Vézère, des ateliers et animations de sensibilisation et médiation sur les patrimoines, le déploiement d'une signalétique uniformisée, l'installation de panneaux à l'entrée des communes, la fête du Grand Site de France, la préservation de savoir-faire (feuillard et pierres sèches), l'accompagnement d'acteurs et d'initiatives (...).

Actualités :

- L'année 2025 est l'année du renouvellement du label Grand Site de France. L'ensemble des acteurs (élus, techniciens, socioprofessionnels, associations et habitants) doivent définir un nouveau programme d'actions à 8 ans. Pour ce renouvellement la place des habitants dans la définition de ce nouveau projet sera développée.
- Pour mieux connaître nos paysages, leurs constructions et leurs gestions de manière ludique et pédagogique, rendez-vous au Pôle d'interprétation de la Préhistoire pour y découvrir l'exposition PaysÂges Vézère

Idee centrale à retenir : le Grand Site de France Vallée de la Vézère est un projet de territoire porté collectivement dont l'enjeu principal est de concilier la préservation des paysages et le développement du territoire.

Rendez-vous sur le site du Pôle d'interprétation de la Préhistoire pour retrouver plus d'informations et les actualités www.pole-prehistoire.com

Vous souhaitez communiquer sur le Grand Site de France, un kit de communication est disponible sur notre site internet.

Caroline Fillaire
Cheffe de projet Grand Site de France Vallée Vézère

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA VÈZÈRE EN DORDOGNE (SMBVVD)

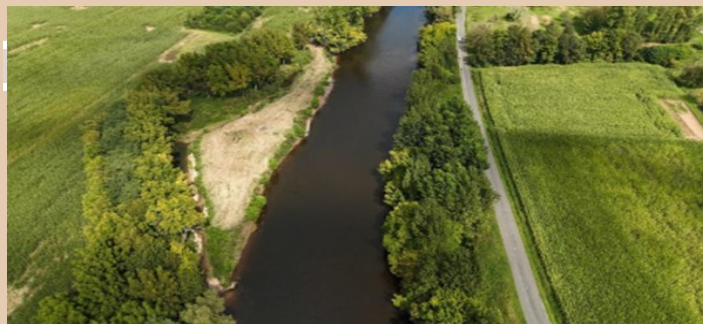
L'eau ne résout rien mais rend tout possible

Les travaux de morpho-écologie de Biars démarrent

Le projet de restauration hydromorphologique du bras secondaire de Biars est issu d'une étude globale de 2020. Cette dernière, portée en collaboration entre EPIDOR et le Syndicat avait été confiée au Bureau d'Etude BIOTEC.

23 fiches techniques sont sorties de l'étude. Ces dernières sont destinées à proposer des possibilités d'actions de restauration du milieu sur la rivière Vézère.

Le syndicat, dans le cadre de sa programmation sur dix ans, a fait le choix de s'approprier 6 fiches.



Ilot de Biars état initial au 16 Septembre 2024

Le bureau d'étude a conçu l'avant-projet de Biars au cours de l'année 2023.

En décembre 2023 et janvier 2024, l'équipe régie du syndicat a réalisé la mise à nu de l'îlot ; coupe des essences présentes sans dessouchage.

Le 16 septembre 2024, l'entreprise SAS AGRAFEUIL de Tursac, a initié la seconde phase des travaux. Les étapes suivantes ont eu lieu sur les mois de septembre et d'octobre 2024 :

- Arasement de l'îlot et nouveau modelage,
- Création d'une banquette en rive gauche aménagée et végétalisée,
- Réouverture du bras mort en un bras vif



Ilot de Biars après 2 semaines de travaux

Guide du riverain de cours d'eau

Être propriétaire

Il est important de distinguer les deux types de propriétés de cours d'eau :

Les cours d'eau domaniaux (appartenant à l'Etat) et **Les cours d'eau non domaniaux** (propriété privée riveraine).

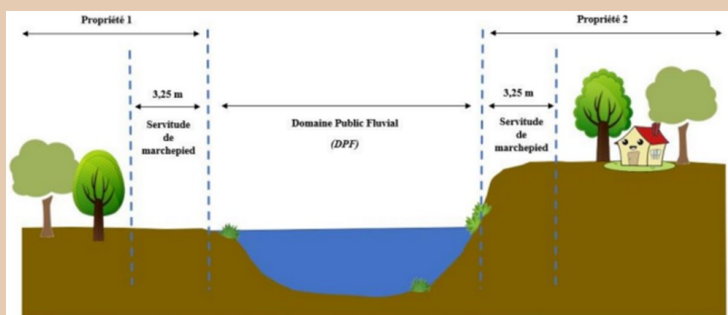
Concernant le bassin versant de la Vézère en Dordogne, seule la partie de Montignac à Limeuil de la Vézère est domaniale. L'ensemble des affluents et la partie amont de la Vézère sont non domaniaux.

Sur la partie du Domaine public Fluvial, il appartient à l'Etat de réaliser l'entretien. Sur la partie non Domaniale, ce dernier revient aux propriétaires. Le propriétaire est responsable du lit et des berges mais l'eau reste un bien commun.

Les cours d'eau domaniaux

Pour avoir toutes les informations contenues dans le Guide du riverain de cours d'eau, rendez-vous sur le site de la commune: www.slve.fr/mairie. Un exemplaire est également à votre disposition à la mairie pour être consulté.

Ce guide est inspiré du « Guide du riverain dans le cadre de l'entretien et de la gestion d'un cours d'eau ». L'ensemble des informations peuvent être consultées sur le site de la DDT de la Dordogne.



NOUS SOMMES HEUREUX DE VOUS RETROUVER EN CETTE FIN D'ANNÉE, CHÈRES SAINT LÉONNAISES ET CHERS SAINT LÉONNAIS.

Au 1^{er} janvier 2025, la commune de Saint-Léon-sur-Vézère aura un nouveau prestataire pour la distribution de l'eau potable car Veolia n'a pas candidaté pour reprendre le marché. Aussi nous aurons un autre prestataire pour l'entretien des infrastructures du forage de la Rochette. Deux dossiers que nous suivons de près.

L'eau, bien vital, est notre grande préoccupation : l'eau est considérée comme un bien vital pour plusieurs raisons, qui touchent aux aspects biologiques, environnementaux, économiques et sociaux.

Essentielle à la vie : toute forme de vie sur Terre dépend de l'eau. Les êtres humains, les animaux et les plantes en ont besoin pour survivre. L'eau constitue une grande partie de notre corps (environ 60% pour un adulte), et elle est cruciale pour des fonctions biologiques essentielles telles que la régulation de la température corporelle, la digestion, le transport des nutriments et l'élimination des déchets.

Agriculture et production alimentaire : l'eau est indispensable pour l'agriculture, qui est la source principale de nourriture pour la population mondiale. Les cultures ont besoin d'eau pour croître, et sans un approvisionnement adéquat, la sécurité alimentaire est menacée.

Écosystèmes et biodiversité : l'eau joue un rôle clé dans le maintien des écosystèmes. Les rivières, lacs, océans et autres cours d'eau hébergent une grande diversité d'organismes et contribuent à l'équilibre des écosystèmes. La perte ou la pollution de l'eau peut avoir des conséquences catastrophiques sur la biodiversité.

Santé humaine : l'accès à l'eau potable est fondamental pour la santé. L'eau contaminée est à l'origine de nombreuses maladies, comme le choléra ou la typhoïde. Assurer un accès à l'eau propre est donc crucial pour prévenir les épidémies et garantir le bien-être des populations.

Développement économique : l'eau est un moteur de croissance économique. Elle est utilisée dans de nombreux secteurs, tels que l'agriculture, l'industrie, l'énergie et le tourisme. Une gestion efficace de l'eau est donc essentielle pour le développement durable.

Accessibilité et équité : l'accès à l'eau est un enjeu de justice sociale. Dans de nombreuses régions du monde, des millions de personnes n'ont pas accès à un approvisionnement suffisant en eau potable, ce qui aggrave les inégalités et les problèmes de santé.

Changement climatique : avec le changement climatique, la disponibilité de l'eau peut devenir de plus en plus incertaine en raison des sécheresses, inondations, et autres événements extrêmes. Cela renforce l'importance de la gestion durable des ressources en eau.

En somme, l'eau est un bien vital non seulement pour la survie individuelle, mais aussi pour le développement durable des sociétés et la préservation des écosystèmes. Sa gestion responsable est donc un enjeu crucial pour le présent et l'avenir de notre planète.

Faire de l'agriculture un intérêt général majeur

Le mouvement agricole du printemps, et qui recommence en cette fin d'année, vise à faire reconnaître l'agriculture comme une activité d'intérêt général majeur. Cette reconnaissance est essentielle.

Grâce au mouvement agricole, politiques et citoyens réalisent que l'agriculture est vitale pour notre sécurité alimentaire. Nous avons tous les moyens en France, et plus particulièrement en Dordogne, pour répondre à cet enjeu grâce à notre savoir-faire et à notre climat tempéré.

Nous devons limiter les importations des produits qui ne respectent pas nos normes sanitaires. Il est fondamental de garantir une alimentation sûre, saine et durable sans opposer les agricultures. Nous aurons besoin de tous les modèles agricoles. Face au renouvellement des générations à court terme, l'installation des jeunes agriculteurs doit être une priorité.

L'adaptation au changement climatique fait partie des enjeux pour adapter notre agriculture. Tout particulièrement le stockage de l'eau afin de développer une production locale, grâce à nos filières performantes. Encore faut-il pour cela reconnaître que l'agriculture est une activité d'intérêt général majeur. Soutenons nos agriculteurs pour un avenir durable. Ensemble, assurons la pérennité de notre agriculture.

Souvenons-nous de nos chers disparus

Tous les deux, nous avons une pensée toute particulière pour les Saint Léonnaises et les Saint Léonnais qui nous ont quittés, et pour leurs familles en cette période difficile.

S'opposer pour créer le changement

L'idée que l'opposition à elle seule ne mène à rien peut être interprétée de différentes manières selon le contexte.

Dans un cadre politique, par exemple, une opposition peut avoir du mal à apporter des changements significatifs sans un soutien populaire, une vision commune ou des alliances stratégiques.

De même, dans d'autres contextes comme le débat ou la lutte sociale, l'opposition sans proposition constructive ou sans organisation peut effectivement peiner à aboutir à des résultats tangibles.

Il est souvent nécessaire d'accompagner la critique par des solutions alternatives ou de mobiliser un collectif pour créer un véritable mouvement de changement. En ce sens, l'opposition peut être vue comme un point de départ, mais pas comme un but en soi. Quelle que soit votre préoccupation ou votre domaine d'intérêt, il est essentiel de travailler à la fois sur la critique et sur des propositions concrètes pour avancer.

Joyeuses fêtes

Chères Saint Léonnaises, chers Saint Léonnais, en cette période festive, alors que les lumières scintillent et que les rennes commencent à s'impatier, nous vous souhaitons des fêtes de fin d'année aussi joyeuses qu'un chat qui découvre un sapin ! Que vos repas soient aussi copieux que les histoires de grand-mère et que vos résolutions soient aussi faciles à tenir qu'un bon chocolat chaud ! Profitez bien de ces moments en famille, et n'oubliez pas : les calories ne comptent pas pendant les fêtes !

Joyeuses fêtes à tous ! Profitez de chaque instant et que la nouvelle année vous apporte bonheur et prospérité.

Philippe LAUGENIE

FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE



Samedi 14 et Dimanche 15 décembre

Marché de Noël - Place de l'église

Samedi de 16h à 22h - Dimanche 11h - 19h

Tout le Week-End : petites restauration (huîtres, vin chaud, marron, assiette de raclette et charcuterie),
Pêches aux canards
Buvette au profit du RPI des Écoles

Stands de Créations artisanales : vente de décors de Noël, objet en cuir, peinture, textiles, bijoux, tisanes, hydrolat, vannerie ..

Mardi 17 décembre : Marché de Noël de l'école dans l'enceinte de l'école, à partir de 16h45 - Ouvert à tous



Samedi 11 janvier - Salle des fêtes : 11h30 Repas des aînés / 17h Vœux de la Municipalité